

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-huitième session du Comité pour les plantes  
Buenos Aires (Argentine), 17 – 21 mars 2009

Avis de commerce non préjudiciable

ESPECES PRODUISANT DU BOIS D'AGAR

1. Le présent document est soumis par le représentant de l'Océanie (Président du groupe de travail PC17 GT7 sur le bois d'agar).
2. A sa 14<sup>e</sup> session (CoP14, La Haye, 2007), la Conférence des Parties a adopté la décision 14.143, Taxons produisant du bois d'agar, à l'adresse du Comité pour les plantes et du Secrétariat:

*Sur la base du travail accompli par TRAFFIC Asie du Sud-Est et par le Secrétariat au sujet des avis de commerce non préjudiciable pour les espèces produisant du bois d'agar, le Comité pour les plantes devrait, en consultation avec les Etats des aires de répartition et le Secrétariat, élaborer des principes, des critères et des indicateurs pour la formulation des avis de commerce non préjudiciable pour les espèces produisant du bois d'agar.*

3. A sa 17<sup>e</sup> session (Genève, avril 2008), le Comité pour les plantes a convoqué le groupe de travail GT7 et l'a chargé de mettre en œuvre cette décision. Membres du GT7: Koweït, Malaisie, Thaïlande, UICN, PNUE-WCMC et TRAFFIC. Le GT7 a été prié de contacter les présidents des GT sur les avis de commerce non préjudiciable (ACNP) pour les bois et sur les ACNP pour les plantes médicinales afin que tous aient une compréhension commune des questions essentielles – en particulier des définitions des mots "principes", "critères" et "indicateurs".
4. Le GT7 a convenu que le document PC17 Inf. 4 représentait un travail considérable sur la méthodologie des ACNP pour le bois d'agar et qu'il constituait une bonne base pour aller de l'avant dans l'application de la décision 14.143.
5. Le bois d'agar étant principalement utilisé comme plante aromatique et médicinale, le groupe de travail a recommandé d'évaluer la pertinence et la contribution du document "*International Standard for Sustainable Wild Collection of Medicinal and Aromatic Plants*" (ISSC-MAP) dans l'élaboration d'une méthodologie pour la formulation des ACNP concernant le bois d'agar.
6. Le GT7 a en outre convenu que les résultats portant spécifiquement sur le bois d'agar, obtenus lors de l'atelier international sur les ACNP accueilli par le Mexique, devraient être évalués pour vérifier s'ils sont conformes à la décision 14.143.

---

\* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

7. Le Mexique a organisé l'atelier international de spécialistes sur la méthodologie des ACNP qui s'est tenu à Cancun du 17 au 22 novembre 2008. Le Comité pour les plantes y était représenté durant la phase de planification et Margarita Clemente, Greg Leach, Beatrice Khayota, Dora Rivera, Noel McGough, Mariana Mites, Tukirin Partomihardo et Adrienne Sinclair y ont participé.
8. L'atelier a établi quatre groupes de travail sur les plantes:  
  - Groupe 1: Arbres
  - Groupe 2: Plantes pérennes
  - Groupe 3: Plantes succulentes et cycadales
  - Groupe 4: Géophytes et épiphytes.
9. Les rapports des groupes de travail sont fournis dans le document PC18 Doc 14.2.
10. Deux rapports de groupes de travail (arbres et plantes pérennes) sont pertinents dans la discussion sur les ACNP pour le bois d'agar. Le groupe de travail sur les arbres disposait de deux études de cas sur le bois d'agar préparées par Mme Lillian Swee Lian Chua (Malaisie) et M. Tukirin Partomihardo (Indonésie). Le GT sur les plantes pérennes a mis l'accent sur les plantes médicinales et a opté pour une approche très globale qui devrait être applicable à toute espèce de plante CITES.
11. Le GT sur les plantes pérennes a retenu les éléments du ISSC-MAP pertinents pour le processus d'ACNP de la CITES.
12. C'est pourquoi ces deux rapports de groupes de travail de l'atelier de Cancun devraient servir de base pour les ACNP concernant le bois d'agar, de même que les informations incluses dans le rapport "*Developing a Non-Detriment Finding Methodology for Agarwood-Producing Taxa*", compilé par TRAFFIC pour le Secrétariat CITES (Inf. PC17.4).
13. Les présidents des GT de la 17<sup>e</sup> session sur les ACNP ont été contactés et ont élaboré une série de principes communs pouvant s'appliquer généralement à tout processus d'ACNP pour les plantes. Ces principes seront présentés à la 18<sup>e</sup> session du Comité.
14. Les mots "critères" et "indicateurs" n'ont été utilisés par aucun groupe de travail à Cancun. Dans le rapport du groupe de travail sur les plantes pérennes, le mot "critères", dans le contexte de l'élaboration d'un ACNP, correspond le mieux au mot "facteurs", utilisé dans l'évaluation des risques, ou facteurs constituant la durabilité. Il est suggéré que les éléments utilisés dans l'évaluation des facteurs/critères soient pris comme point de départ pour formuler des indicateurs pour remplir le critère.
15. Le GT7 poursuivra son travail sur le projet de document jusqu'à la 18<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes. Il demandera un apport du Comité et l'approbation du document, dont un projet sera ensuite préparé pour la CoP15.